



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caribéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF
Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98 Email : football.guyane@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Réunion du vendredi 11 mars 2022

La séance débute à 19h23.

1. Informations du président de la LFG.

Le président, Marcel BAFAU informe les membres du Comité Directeur de l'actualité diverse de la ligue :

- Abandon du pass sanitaire à compter du 14 mars. Ce qui va entraîner un effet positif sur l'organisation des compétitions. Le président en profite pour saluer le travail conséquent de la Commission Régionale de l'Organisation des Compétitions et de l'ensemble des acteurs, commissions, clubs, arbitres qui se sont investis pour le football guyanais durant cette période compliquée.
- Il encourage les membres du CD, responsables des différents pôles à aller jusqu'au bout de leurs missions, les freins au niveau sanitaire étant levés.
- Il souhaite une réforme des compétitions des jeunes dès la prochaine saison.
- La CONCACAF a reconduit les 25.000 \$ d'honoraire pour chacun des présidents des associations membres. Le président, Marcel BAFAU décide de ne pas percevoir ses honoraires, comme les années précédentes et de les orienter vers un poste administratif pour le fonctionnement de la ligue.
- Départ de Mme SEJOUR Michelove, agent administratif de la ligue à compter du 11 mars 2022.
- Externalisation de la comptabilité de la ligue par un cabinet spécialisé.
- Afin de pallier le départ de Mme SEJOUR, il est à noter pour une meilleure efficacité et optimisation des moyens, le recrutement d'une secrétaire comptable qui aura des missions également au niveau du secrétariat administratif et d'un agent de développement pour des missions bien précises à la ligue.
- Recherche active d'un autre local à Saint-Laurent du Maroni suite au changement de serrure de l'ancien local par l' élu aux sports de la mairie de Saint-Laurent. Le président, Marcel BAFAU précise qu'il n'y a aucun différent, aucun conflit entre la LFG et la mairie de Saint-Laurent. Il indique que la mairie de Saint-Laurent n'a pas respecté la procédure réglementaire pour récupérer son local, et que la LFG a la possibilité d'ester en justice.
- La sélection de Guyane est en préparation pour sa participation à la Ligue des Nations de la Concacaf. Les regroupements sont prévus du 18 au 20 mars, du 15 au 17 avril, du 13 au 15 mai et du 27 au 31 mai 2022.
- Semaine du football féminin du 15 au 22 mai 2022. Le Président demande à la commission de développement du football féminin de bien vouloir transmettre les projets comme le demande la FFF avant le 30 mars.
- Journée du bénévolat les 7 et 8 mai 2022. La LFG doit désigner deux bénévoles de club qui seront accompagnés par un membre du comité directeur.
- Le contingent des Médailles fédérales attribuées à la ligue de Guyane pour cette saison est :
Argent :2 Vermeil :1 Or :1 Plaque de bronze :1 Jeunesse bénévole :1

- En raison d'une situation sanitaire fragile, la 35^{ème} édition du Mondial pupilles de Plomelin, tournoi international U13 qui devait se dérouler du 26 au 29 mai 2022, est à nouveau annuler cette année. Le DTR est chargé de mettre en place un programme de remplacement pour la sélection U13 qui devra être validé par le Comité Directeur.

2. Validation du PV du Comité Directeur du 7 janvier 2022.

Validé à la majorité des membres présents (2 abstentions).

3. Défraiements des arbitres et délégués, validation des éléments transmis par la CRA

Après discussions et échanges de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents

REAFFIRME sa décision d'appliquer la grille de défraiement des arbitres adoptée lors de la réunion du comité directeur du 20/07/2018 :

MATCHS DE CHAMPIONNAT R1			
	Montant du défraiement	Déplacement hors bassin	Repas pour rencontre hors bassin
Arbitre central	60€	30€	18€
Arbitre assistant	35€	30€	18€

MATCHS DE CHAMPIONNAT R2			
	Montant du défraiement	Déplacement hors bassin	Repas pour rencontre hors bassin
Arbitre central	40€	30€	18€
Arbitre assistant	30€	30€	18€

Pour les rencontres en nocturne, une majoration de 10 € est fixée pour un trajet supérieur à 50 km.

FUTSAL	
	Montant du défraiement
Arbitre central	10€
Arbitre assistant	5€

MATCHS DE JEUNES	
	Montant du défraiement
Arbitre central	15 €
Arbitre assistant	10 €

FINALES MATCHS DE JEUNES (coupe ou championnat)	
	Montant du défraiement
Arbitre central	30 €
Arbitre assistant	20 €

MATCHS INTERNATIONAUX	
	Montant du défraiement
Arbitre central	100 €
Arbitre assistant	75 €
4ème arbitre	30 €

4. Validation de la caisse de péréquation

Après discussions et échanges de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de répartir la caisse de péréquation, pour la saison 2021/2022, comme suit :

- Pour la REGIONALE 1 (A), la participation annuelle est de **1.300,00 euros (au lieu de 1661,33 euros)** par club.
- Pour la REGIONALE 1 (B), la participation annuelle est de **1200,00 euros (au lieu de 1546 euros)** par club
- Pour la REGIONALE 2 ouest, la participation annuelle est de **600,00 euros** par club,
- Pour la REGIONALE 2 Centre et Est-littoral, la participation annuelle est de **650,00 euros** par club.

5. Point sur les championnats R1 et R2 (intervention SG).

Au regard des difficultés très contraignantes cette saison, mesures sanitaires, pluie diluvienne, manque de terrains, après discussions et échanges de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR

A la majorité des membres présents (2 abstentions),

Article 1 :

DECIDE de terminer, coûte que coûte les matchs aller des différents championnats séniors.

Article 2 :

DECIDE, par application de l'article 45 des Règlements généraux sportifs, d'accorder une dérogation provisoire pour permettre aux clubs de Régionale 1 d'évoluer sur les terrains synthétiques Annexe Edmard Lama, Oriane Jean-François, Frères Edwige et Coumba Lugier.

Cette dérogation est valable jusqu'à la fin de la saison 2021-2022.

Le secrétaire général, Antoine NELSON rappelle les dispositions règlementaires : *les clubs disputant le Championnat Régional 1 doivent présenter un terrain classé au minimum en niveau 4, ou en attente d'une décision de classement ou ayant une dérogation provisoire du comité directeur, les clubs disputant le Championnat Régional 2 doivent présenter un terrain classé au minimum en niveau 5 ou en attente d'une décision de classement ou ayant une dérogation provisoire du comité directeur.*

Article 3 :

DECIDE de programmer des rencontres de Régionale 1, le mercredi après-midi, à 16h, sous réserve de l'accord des clubs.

6. Situation contractuelle à la SES

Après discussions et échanges de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE de valider la régularisation administrative et financière du contrat de travail de Monsieur Mickaël HAMON, qui intervient au sein de la Section Excellence Sportive (SES) depuis le début de cette année scolaire.

7. Questions diverses

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE de valider les candidatures de :

- Mesdames PEREIRA GONCALVES Léonise, CUPIDON Céline, SEJOUR Michelove et TECINAT Josette à la Commission Régionale Féminine,
- Monsieur Max DANGLADES à la Commission Régionale Médicale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 23h00.

Le Secrétaire Général

Le Président

A. NELSON

M. BAFAU